

## ***Bienvenue à la Fondation Aide à la famille.***

La Fondation Aide à la famille (Stiftung Hilfe für die Familie) aide les **femmes enceintes** qui se trouvent dans une situation financière difficile.

La Fondation apporte également son soutien à des **familles, des pères/mères célibataires et des parents pratiquant la garde alternée** qui sont en grande difficulté et qui ont au moins un enfant qui est financièrement dépendant d'eux ou qui ont des membres de la famille handicapés ou nécessitant des soins.

**Si votre domicile ou votre résidence habituelle se trouve à Berlin, et que vous vous trouvez actuellement dans une situation financière difficile et que vous n'avez pas d'autres possibilités de bénéficier d'une assistance, vous pouvez déposer une demande auprès de la Fondation.**

### **Vous êtes enceinte, et vous vous trouvez dans une situation financière difficile ?**

**Voici comment vous pouvez déposer auprès de notre Fondation une demande pour obtenir des aides :**

1. Veuillez vous adresser à un **centre de consultation** et convenez d'un rendez-vous.
2. Dans le centre de consultation, on vous conseille sur les prestations prioritaires, et vous pouvez conjointement déposer une demande visant à obtenir des prestations pour la grossesse ainsi que pour le premier équipement de bébé.
3. Le centre de consultation transmet votre demande à la Fondation. Celle-ci vous envoie une confirmation de bonne réception de la demande.
4. Votre demande est examinée et traitée par la Fondation. Vous obtenez la décision par courrier postal.
5. Si votre demande est acceptée, la lettre indique quelle somme d'argent vous allez recevoir et quand celle-ci vous sera versée.

### **Vous êtes en tant que famille dans une situation financière difficile ?**

**Voici comment vous pouvez déposer auprès de notre Fondation une demande pour obtenir des aides :**

1. Veuillez vous adresser à un **centre de consultation** et convenez d'un rendez-vous.
2. Dans le centre de consultation, on vous conseille sur les prestations prioritaires, et vous pouvez conjointement déposer une demande dans notre établissement.
3. Le centre de consultation transmet votre demande à la Fondation. Celle-ci vous envoie une confirmation de bonne réception de la demande.
4. Votre demande est examinée et traitée par la Fondation. Vous obtenez la décision par courrier postal.
5. Si votre demande est acceptée, la lettre indique quelle somme d'argent vous allez recevoir et quand celle-ci vous sera versée.